



Montreuil, le 24/02/2023

5^{ème} Congrès National
CGT Finances Publiques
LA PALMYRE
du 5 au 9 juin 2023

La **LETTRE**
du congrès N°3

PRÉAMBULE

Il est demandé aux sections :

- De penser à faire remonter les candidatures à la CEN et à la CFC au plus tard le 5 mars 2023 (date statutaire).
- De nous préciser le nombre de délégués qui se rendront au congrès pour votre section.
- De nous indiquer précisément le moyen de transport choisi (avion, train ou co-voiturage) afin de négocier au mieux et en amont les tarifs.

ORGANISATION POLITIQUE DU CONGRÈS :

L'organisation politique de notre congrès est un élément déterminant de sa réussite.

Ce sujet a fait l'objet d'une attention particulière de la CEN car l'organisation des précédents congrès n'emportait pas la satisfaction de tous.

La démarche de la CEN a été de réfléchir à un congrès qui améliore notre démocratie réelle (celle du débat) et de ne plus transformer les délégué-e-s en machines à voter. Un congrès où l'on prenne le temps du débat, de l'approfondissement de certaines questions revendicatives au travers de tables rondes et / ou de débats ouverts sur une question.

Ce point de vue a fait l'unanimité à la CEN, ce qui nous a conduits prendre des décisions un peu innovantes.

L'objectif est d'aboutir à un déroulement du congrès amenant à des journées de travail correctes en terme d'horaires et permettant des échanges fraternels et conviviaux entre les sections.

Il a été réfléchi dans les grandes lignes mais reste à affiner largement :

📌 **Lundi fin d'après midi :**

- Ouverture du congrès.
- Débat et vote du règlement intérieur, élection des commissions, élection du bureau de congrès.

📌 **Mardi :**

- Adoption composition commissions et ateliers.
- Rapport général et débat - Rapport financier, CFC et vote du quitus.
- Ateliers.

📌 **Mercredi :**

- Restitution des ateliers.
- Réunions des commissions amendements (orientation, repères revendicatifs, mandat).

📌 **Jeudi :**

- Restitution des commissions amendements (orientation, repères revendicatifs, mandat).
- Intervention des invités (Confédération, UFSE, Fédération...).
- Table ronde.
- Rapport commission des candidatures.

📌 **Vendredi matin :**

- Réunion de la CEN, élection SG et Secrétaire Pol Fi.
- Rapport de clôture.

5^{ème} Congrès National CGT Finances Publiques • LA PALMYRE • du 5 au 9 juin 2023





Ce programme est très ambitieux. Si nous voulons tenir les délais, il nous faut donc une autre organisation dans sa préparation.

Ainsi, la CEN a fixé la date limite de dépôts des amendements au 1^{er} mai 2023. Cette date n'étant pas statutaire, une section pourra jusqu'à l'ouverture du congrès déposer des amendements aux DO et repères si elle le souhaite. MAIS il s'agit bien d'une démarche de conviction à avoir dans le cadre de l'amélioration de notre démocratie réelle et qui implique que toutes les AG doivent se tenir jusqu'à cette date.

Une commission pré-amendements sera créée et composée de la CEN, comme cela avait été fait pour le dernier congrès de Bois en Ré en 2019 dont le rôle sera de travailler en amont les amendements des sections avec 4 ambitions :

- Intégrer les amendements qui vont dans le sens de l'enrichissement du projet de DO ;
- Fusionner les amendements dont la rédaction et le fond sont similaires et les intégrer sur la base d'un enrichissement ;
- Réécrire des propositions d'amendement dont le fond de la proposition enrichit le texte, mais dont la rédaction de départ est inadaptée ;
- Proposer la fusion d'amendements qui vont dans le même sens, mais qui ne peuvent pas être intégrés en l'état dans le DO.

Une fois ces amendements retravaillés, l'ensemble des sections recevra le projet amendé. Chaque section recevra un bref argumentaire sur les choix de la commission (amendements retenus ou pas, réécrits, fusionnés, intégrés). **La démarche vise à ce que le congrès vote sur l'esprit du texte (le fond) plus que sur le mot à mot ou la forme.**

Cette démarche devrait nous permettre de travailler en commissions beaucoup moins d'amendements par rapport au schéma ancien et prendre plus de temps pour le débat sur certains « nœuds » de débats.

Avec un élément essentiel : **chaque section pourra si elle le souhaite maintenir son amendement si la proposition ne lui convient pas.** Elle devra le faire savoir avant l'ouverture du congrès.

La semaine précédent le congrès, le pré-projet définitif après validation des sections qui auront accepté les propositions d'intégration et/ou de modification de leur proposition initiale sera envoyé aux sections sous format dématérialisé et imprimé pour les congressistes.

Les sections sont et restent propriétaires de leurs amendements (elles pourront maintenir leurs amendements en séance comme auparavant). Le congrès permettra plus de débats de fond et le travail des commissions s'en trouvera allégé sans pour autant perdre leur rôle (des horaires adaptés, moins de fatigue et plus de convivialité).



Pour mémoire il est rappelé que pour tout ce qui se rapporte au congrès vous devez utiliser la boîte dédiée :
congresdgfip2023@cgt.fr

